



DEFENDONS LE CODE DU TRAVAIL !

PRENONS LA RUE CONTRE MACRON !



Pourquoi accorder un délai de grâce à Macron ? Aucune « grâce » n'existe pour la destruction des emplois et des salaires, pour les précaires et les privés d'emploi, pour les sans-logements et les sans-papiers... plus que jamais « en marche » pour la régression sociale ! Pourquoi attendre la suite sans rien faire ? Pourquoi laisser la place à l'extrême droite ?

Macron a certes été élu contre Le Pen, mais son programme a recueilli, au 1er tour, 8 528 585 voix sur 35 737 724 suffrages exprimés. Le programme ? Moins de Parlement, plus d'ordonnances, moins de Code du Travail, plus de Uber et de précaires. Macron est pressé, d'où la procédure par ordonnances. Le scénario de la première ordonnance Macron ?

Tout est prêt pour juillet. Son contenu ?

1. l'extension de la priorité aux accords d'entreprise. La loi El Khomri (dite Travail) les réservait au temps de travail. Emploi, salaire et conditions de travail seront concernés.
2. la fusion des institutions représentatives du personnel (CE, DP, CHSCT).
3. le plafonnement des dommages et intérêts en cas de licenciement abusif. Un coup mortel porté aux Prud'hommes, une garantie offerte aux employeurs de licencier vite.

La mécanique de la loi d'habilitation pour gouverner par ordonnances ?

1. Organiser un simulacre de dialogue social avec les syndicats;
2. Puis l'ordonnance est prise par le gouvernement. Il doit être habilité par le Parlement, conformément à l'article 38 de la Constitution. Assimilées à des règlements, les ordonnances entrent en vigueur dès leur ratification au parlement.

L'enjeu de la première ordonnance est décisif. Si Macron a les mains libres pour légiférer par ordonnance, il ira jusqu'au bout de la destruction de tout l'édifice social construit par les luttes et la solidarité. Pendant ce temps, le Medef se frotte les mains.

Pourquoi le Front social appelle à une mobilisation la plus unitaire, la plus rassembleuse ? Pourquoi cette perspective devrait fonder l'unité de toutes les organisations syndicales? L'enjeu de la première ordonnance est décisif. Si Macron a les mains libres pour légiférer par ordonnance, il ira jusqu'au bout de la destruction de tout l'édifice social construit par les luttes et la solidarité.

L'appel fondateur du Front social vise à continuer le combat contre la loi Travail et la répression, et localement nous appelons aujourd'hui à un :

**RASSEMBLEMENT LE SAMEDI 1^{er} JUILLET À 11H00,
SUR L'ECHIQUIER, PLACE DU CHAMP AU ROY à GUINGAMP**

Nous proposons d'organiser la riposte en multipliant à la fois les convergences , les initiatives de mobilisations, de rassemblements, de manifestations, mais aussi les assemblées générales dans les entreprises et administrations. Face à l'urgence de la situation, il est urgent de s'organiser localement partout où c'est possible pour construire un rapport de force.

Par ailleurs, nous dénonçons fermement la répression qui a sévi et se poursuit durement, et nous exigeons l'amnistie pour les plus de 2000 personnes poursuivies pendant le mouvement contre la loi travail et la libération immédiate des Rennais encore incarcérés.

A l'appel du Front Social Guingamp : l'UL CGT de Guingamp, Solidaires Guingamp, la CNT 22, France Insoumise Guingamp, Le NPA Guingamp, La Gauche Indépendantiste, PCF-Front de Gauche

facebook:front social guingamp / frontsocialguingamp@gmail.com

Ne pas jeter sur la voie publique



DEFENDONS LE CODE DU TRAVAIL !

PRENONS LA RUE CONTRE MACRON !



Pourquoi accorder un délai de grâce à Macron ? Aucune « grâce » n'existe pour la destruction des emplois et des salaires, pour les précaires et les privés d'emploi, pour les sans-logements et les sans-papiers... plus que jamais « en marche » pour la régression sociale ! Pourquoi attendre la suite sans rien faire ? Pourquoi laisser la place à l'extrême droite ?

Macron a certes été élu contre Le Pen, mais son programme a recueilli, au 1er tour, 8 528 585 voix sur 35 737 724 suffrages exprimés. Le programme ? Moins de Parlement, plus d'ordonnances, moins de Code du Travail, plus de Uber et de précaires. Macron est pressé, d'où la procédure par ordonnances. Le scénario de la première ordonnance Macron ?

Tout est prêt pour juillet. Son contenu ?

5. l'extension de la priorité aux accords d'entreprise. La loi El Khomri (dite Travail) les réservait au temps de travail. Emploi, salaire et conditions de travail seront concernés.
6. la fusion des institutions représentatives du personnel (CE, DP, CHSCT).
7. le plafonnement des dommages et intérêts en cas de licenciement abusif. Un coup mortel porté aux Prud'hommes, une garantie offerte aux employeurs de licencier vite.

La mécanique de la loi d'habilitation pour gouverner par ordonnances ?

1. Organiser un simulacre de dialogue social avec les syndicats;
2. Puis l'ordonnance est prise par le gouvernement. Il doit être habilité par le Parlement, conformément à l'article 38 de la Constitution. Assimilées à des règlements, les ordonnances entrent en vigueur dès leur ratification au parlement.

L'enjeu de la première ordonnance est décisif. Si Macron a les mains libres pour légiférer par ordonnance, il ira jusqu'au bout de la destruction de tout l'édifice social construit par les luttes et la solidarité. Pendant ce temps, le Medef se frotte les mains.

Pourquoi le Front social appelle à une mobilisation la plus unitaire, la plus rassembleuse ? Pourquoi cette perspective devrait fonder l'unité de toutes les organisations syndicales? L'enjeu de la première ordonnance est décisif. Si Macron a les mains libres pour légiférer par ordonnance, il ira jusqu'au bout de la destruction de tout l'édifice social construit par les luttes et la solidarité.

L'appel fondateur du Front social vise à continuer le combat contre la loi Travail et la répression, et localement nous appelons aujourd'hui à un :

**RASSEMBLEMENT LE SAMEDI 1^{er} JUILLET À 11H00,
PLACE DE L'ECHIQUIER, PLACE DU CHAMP AU ROY à GUINGAMP**

Nous proposons d'organiser la riposte en multipliant à la fois les convergences , les initiatives de mobilisations, de rassemblements, de manifestations, mais aussi les assemblées générales dans les entreprises et administrations. Face à l'urgence de la situation, il est urgent de s'organiser localement partout où c'est possible pour construire un rapport de force.

Par ailleurs, nous dénonçons fermement la répression qui a sévi et se poursuit durement, et nous exigeons l'amnistie pour les plus de 2000 personnes poursuivies pendant le mouvement contre la loi travail et la libération immédiate des Rennais encore incarcérés.

A l'appel du Front Social Guingamp : l'UL CGT de Guingamp, Solidaires Guingamp, la CNT 22, France Insoumise Guingamp, Le NPA Guingamp, La Gauche Indépendantiste, PCF-Front de Gauche

facebook:front social guingamp / frontsocialguingamp@gmail.com

Ne pas jeter sur la voie publique